

Saviez-vous que...



... selon la Loi sur les bains publics:

« Le propriétaire de la piscine est **exempté de la surveillance** prescrite par le présent article lorsque la piscine est utilisée exclusivement **pour des cours de plongée sous-marine, sous la surveillance directe d'un moniteur, détenteur d'un brevet reconnu** par la Fédération québécoise des activités subaquatiques [maintenant nommée Québec Subaquatique]. »

Article 26

Pourquoi la surveillance par un sauveteur n'est pas requise?

Les techniques de sauvetage pour la baignade générale ne s'appliquent pas à la plongée sous-marine

En cas d'incident, le remontage d'un plongeur en détresse exige des techniques spécialisées pour gérer l'équipement, la flottabilité et les risques liés à la plongée

Qu'est-ce que ça signifie?

Il n'est **pas nécessaire de fournir la surveillance habituelle** lorsque la piscine est utilisée **uniquement pour des cours de plongée sous-marine**, à condition que ces cours soient donnés sous la supervision directe d'un moniteur qualifié et reconnu par Québec Subaquatique

Les moniteurs de plongée reçoivent une formation spécifique pour prévenir les incidents sous l'eau et intervenir de façon sécuritaire, selon des protocoles adaptés

Le sauveteur n'est pas formé pour intervenir auprès de plongeurs lestés et équipés (bouteille, détendeur, ceinture de plomb)



Qui sont les moniteurs?

Les moniteurs mandataires sont des professionnels certifiés, autorisés à enseigner la plongée sous-marine récréative et à délivrer les certificats de qualification reconnus par le gouvernement du Québec

Pourquoi offrir vos espaces à la plongée sous-marine?

Diversification de l'offre à vos installations

Revenu supplémentaire sans avoir à engager une RH

Communauté respectueuse et engagée

Rentabilisation des plages horaires creuses

Pratique sécuritaire et supervisée par des moniteurs certifiés

Opportunité d'établir une relation durable avec des partenaires locaux

Pour être reconnu, le moniteur doit :

Détenir un brevet de moniteur de plongée sous-marine à jour, émis par un organisme reconnu par Québec Subaquatique

Détenir un Certificat de qualification d'enseignement en plongée subaquatique récréative en règle

Respecter les normes et pratiques de sécurité établies par Québec Subaquatique

Pour en savoir plus:

Il existe une
Règlementation sur la
qualification en
plongée
subaquatique
récréative au Québec:

<https://www.legis.quebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/S-3.1,%20r.%208>

**Pour toute
question ou
précision,
communiquez
avec nous:**

quebecsubaquatique.ca
info@quebecsubaquatique.ca
514-252-3009

Qui est Québec Subaquatique?

Québec Subaquatique est la fédération de plein air dédiée à la promotion, à l'encadrement et au développement des activités subaquatiques à travers le Québec. Notre engagement vise à créer un environnement sûr, inclusif et stimulant pour tous les passionnés du monde sous-marin, qu'ils soient débutants, experts ou simplement curieux

Québec Subaquatique est la seule organisation responsable de l'accréditation des plongeurs récréatifs et des instructeurs au nom du Gouvernement du Québec

